



REPRISE DES CLASSEMENTS ROGERS EN 2020



Veillez noter qu'il y a des changements importants dans la reprise des classements Rogers à compter du 16 juillet

L'objectif de ce document est de vous fournir des renseignements concernant le projet de reprise du système de classement à l'été 2020 après les perturbations causées par la COVID-19.

- Date de redémarrage du système de classement/VR – Le traitement des tournois reprendra le **16 juillet**.
- Tournoi « étoiles » – Nous recommandons d'organiser des tournois 2/3 étoiles en juillet avant de proposer des épreuves de niveau supérieur plus tard dans la saison. N'oubliez pas que vous avez votre allocation habituelle de trois tournois de sélection et les championnats provinciaux/régionaux pour cette saison extérieure (qui peut s'étendre à la saison automnale si nécessaire).
- Fluctuation des classements canadiens en raison des différentes dates de reprise des tournois – Nous comprenons que les provinces peuvent commencer à organiser des tournois sanctionnés à des moments différents en fonction des directives provinciales et municipales en matière de santé et de sécurité. Cela pourrait entraîner une fluctuation du classement national à court terme. Cependant, comme **nous ne supprimerons pas de points de classement au dossier du joueur** lorsque nous commencerons à traiter les tournois le 16 juillet, cette fluctuation devrait se résoudre d'elle-même au cours de la prochaine saison.
 - Tournois de l'Ontario – L'Ontario dispose actuellement de la plus grande attribution de points de classement au Canada et peut donc grandement influencer la composition des classements canadiens. Si l'Ontario recommence à organiser des tournois plus tôt que les autres provinces, la fluctuation des classements pourrait être très importante à court terme. Afin d'atténuer cette situation, l'Ontario a accepté de limiter la participation à des catégories d'âge supérieures à une catégorie d'âge seulement pour la saison estivale (jusqu'à ce que la majorité des provinces ait recommencé à organiser des tournois sanctionnés).
- Modification à la règle des « 52 semaines » : La période actuelle de 52 semaines sur laquelle est basé le classement sera prolongée – nous devons encore déterminer la durée. **Cela signifie qu'aucun résultat ne sera soustrait au dossier des joueurs au moment de la reprise des classements le 16 juillet.** Par exemple, le dossier du joueur A comprend 52 semaines de résultats, soit de la semaine 12 de 2019 à la semaine 11 de 2020. Lorsque les tournois recommenceront à être traités le 16 juillet, les résultats de la semaine 12 de 2019 ne seront pas supprimés. Les résultats des tournois continueront d'être ajoutés tout au long des mois de juillet et août jusqu'à nouvel ordre. Pour la plupart des joueurs, cette mesure protège leurs derniers résultats importants, qui sont les points obtenus aux Championnats juniors canadiens, et permet ainsi d'avoir une représentation équitable de toutes les provinces dans le classement. Plus de détails sur cette prolongation et sur le plan pour revenir progressivement à la normale seront communiqués d'ici la fin du mois d'août.
- Des modifications à ce document pourraient être apportées selon l'évolution de la pandémie de COVID-19 et les directives des gouvernements et des autorités sanitaires qui en découleront.

